

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS96

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À la deuxième phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« d'un patient »

les mots :

« d'une personne prise en charge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.